

Information Cgt

Suite aux problèmes rencontrés au C.E. de PSE et connus par tous, notre organisation syndicale informera si besoin par un bref compte-rendu les salariés de P.S.E. sur les discussions et décisions prises par le C.E.

Comité d'Entreprise de P.S.E. du 28 octobre 2002

- **Un vote unanime** des élus renouvelle la mission du cabinet Secafi-Alpha pour les deux années à venir.
- **La Direction nous informe sur :**

La création prochaine d'un bureau Dauphiné Libéré à Echirolles. Celle-ci sera animée par un journaliste animateur de zone de vie. Cela permettra de réunir les correspondants de cette zone de vie. Selon la Direction, cette première expérience pourra être élargie à d'autres localités si le besoin se fait sentir.

Notre avis : il s'agit ici d'une première « agence » des correspondants locaux de presse (C.L.P.) et de la délocalisation d'une partie de l'agence de Grenoble

Une entreprise externe travaillera sur la définition du « nouveau journal. » Leurs analyses et propositions porteront entre autres, sur le rédactionnel et le marketing éditorial. Il est précisé qu'une étude unique sera réalisée pour les deux titres (Dauphiné/Progrès) vu le coût élevé et une prestation identique.

Notre avis : si cette démarche pour définir une même stratégie entre le Dauphiné et Le Progrès n'est pas conduite avec prudence, elle mettra en péril l'avenir de deux titres. En effet, elle peut conduire à une perte d'indépendance et à terme provoquer une perte d'identité qui nuira forcément à notre diffusion.

Une demande d'exploitation du réseau local de télévision sera posée prochainement par une filiale du DL. Cette chaîne locale (*télé 7 Grenoble*) devrait commencer à émettre en 2004.

Notre avis : *que les temps sont durs quand on n'a pas les sous... !*

Le taux des FNE est toujours en négociation avec le Ministère du travail à Paris. Une première baisse est accordée, de 41 à 35 %. Le Plan social serait (remarquez le conditionnel) déposé en fin d'année quel que soit le taux.

Notre avis : nous signalons à tous les salariés qu'il n'y a pas très longtemps nous étions accusés par certains de vouloir bloquer les départs FNE. Aujourd'hui nous sommes la seule organisation syndicale à s'inquiéter et relancer régulièrement la Direction pour connaître l'avancement du Plan social.

- **L'approbation du P.V. du mois de septembre**

Nous avons communiqué, dans les délais qui nous étaient impartis, nos modifications sur le projet du PV du mois dernier. Seule une partie de ces modifications a été retenue.

Le secrétaire du bureau a donc refusé des modifications importantes sans réussir à nous expliquer les motifs. De ce fait et après une discussion stérile nous avons été contraints de refuser le P.V.

Notre avis : il nous semble que la moindre de choses, quand on refuse une modification du PV, c'est d'être capable d'expliquer le motif du refus.

- **Des votes**

Un vote a eu lieu sur la proposition C.G.T. de réaliser un référendum permettant de donner une majorité au C.E.

- Résultats : 3 pour - 3 contre (proposition non applicable)

Un vote a eu lieu sur la proposition CFDT-CGC-CFTC pour la démission de l'ensemble des élus PSE afin de procéder ensuite à une nouvelle élection du CE et DP.

- Résultats : 3 pour – 3 contre (proposition non applicable)

Notre avis : nous prenons acte de la situation. Nous continuons notre travail syndical.

- **Lettre de l'inspecteur du travail**

Nous avons pris connaissance, le jour du C.E., par les soins du secrétaire du bureau (M. Arthaud) d'une lettre étonnante en provenance de l'inspecteur du travail. Cette lettre, adressé à M. Arthaud et qui, d'après lui-même, répond à une interpellation téléphonique nous laisse perplexes par sa partialité et son manque de sérieux.

Notre avis : de cet échange de courrier et communication téléphonique, nous en avons été prévenus en dernier, et en plus nommés sans être informés. Nous allons interpellier l'inspecteur du travail pour avoir plus de précisions.

- **La secrétaire administrative et le fonctionnement du C.E.**

Un débat s'est installé où il nous est reproché que, lors des mandats précédents la secrétaire administrative réalisait des tâches qui légalement ne lui revenaient pas et que depuis tout ce temps elle a été exploitée et victime.

Notre avis : effectivement, lors des mandats CGT un fonctionnement qui arrangeait les salariés et la secrétaire administrative s'était installé.

Aujourd'hui le nouveau bureau du C.E. annonce qu'il compte faire appliquer strictement la loi.

Nous avons pris acte et donné notre accord.

Notre avis : nous avons prévenu la coalition qu'en agissant ainsi elle pénalisera tous les salariés de PSE qui ne pourront plus s'adresser au secrétariat pour résoudre des problèmes liés aux prestations sociales du C.E. (vacances, spectacles, bons d'achat, etc.) En effet, le strict respect de la loi empêche la secrétaire administrative de s'en occuper.

Nous avons pris nos responsabilités sur le fonctionnement du CE depuis 11 ans, nous espérons que la coalition prendra les siennes sur ce qu'elle met en place aujourd'hui.

- **Enfin** (et c'est ne pas trop tôt) **les responsables des commissions du C.E. sont nommés**

Commission	Secrétaire	Adjoint
Emploi –Formation	Christian MARTIN (CGT)	Pascal NAVARRO (CGT)
Logement	Lionel REY (CGT)	
Culture	M. MURCIA (CFDT-CGC-CFTC)	
Mutuelles / retraites	Jean-Loup VALLON (CGT)	Nicolas POPELIN (CGT)
Sports loisirs	M. ARTHAUD (CFDT-CGC-CFTC)	M. SALVIAT (CFDT-CGC-CFTC)
Restaurant / distributeur	Christian MARTIN (CGT)	
Enfance	Françoise GIRY (CGT) M. BLACHE (CFDT-CGC-CFTC)	
Tourisme	Françoise GIRY (CGT)	M. RODRIGUEZ (CFDT-CGC-CFTC)
Immobilier / Vacances	Françoise GIRY (CGT)	M. BLACHE (CFDT-CGC-CFTC)

Sont délégués au conseil d'administration :

Jean-Loup Vallon (CGT)
Roland Arthaud (CFDT-CGC-CFTC)

Vu les résultats des élections, nous rappelons que, dans le strict respect de la loi, les commissions du CE n'ont aucun pouvoir de décision. Elles doivent soumettre leurs propositions au CE qui décidera de leur application.

Mardi 5 novembre 2002

SECTEUR COMMUNICATION CGT